



Lignes directrices portant sur le fonctionnement des groupes de discussion

18 juin 2019

L'article 30 des Statuts du MAC stipule que le Comité exécutif peut mettre en place des groupes de travail (GT) et des groupes de discussion (GD).

En outre, le point 17 du **Règlement intérieur** stipule que « les groupes de travail peuvent demander la création d'un groupe de discussion afin qu'il rédige un premier projet de document ».

Il n'existe **pas de règles détaillées**, ni dans les Statuts du MAC, ni dans le Règlement intérieur, précisant le fonctionnement des GD. Néanmoins, dans la pratique courante, ils sont mis en place dans le but de **préparer une contribution d'un niveau plus technique** pour le groupe de travail sur une question ou une problématique précise.

Un GD ne doit **pas être un groupe stratégique ni un groupe de prise de décision**. La contribution d'un GD ne doit pas nécessairement prendre la forme d'un avis, il peut s'agir d'un simple document contenant des idées, des scénarios ou des options issues d'échanges approfondis, de sessions de remue-méninges et de contributions de scientifiques et d'autres experts, lorsque c'est possible. C'est le GT concerné qui décidera, suite à des échanges approfondis, du projet de document final à soumettre au Comité exécutif pour examen et éventuelle approbation.

Le GT concerné ou, le cas échéant, le Comité exécutif, se chargeront de définir des **Termes de référence**, ainsi qu'un **mandat/ périmètre** précis du GD, contenant la description de ses tâches et de ses objectifs ainsi qu'un calendrier. Si les membres d'un GD ont le sentiment que le mandat n'est pas suffisamment clair, le sujet sera à nouveau examiné au niveau du GT ou du Comité exécutif pour plus de précisions et/ou des échanges/ décisions supplémentaires.

Idéalement, les membres d'un GD participeraient en fonction de leurs connaissances de la problématique examinée. Bien que le MAC s'efforce de garantir une **représentation équitable** des différentes parties prenantes du MAC, un GD ne reflètera peut-être **pas toujours** la composition exacte du Comité exécutif.

Le nombre idéal de participants devrait se situer **entre 5 et 10 personnes**, avec la possibilité d'accepter des participants supplémentaires, sans que cela n'entrave les échanges/ le processus ou rallonge le délai de rédaction du projet d'avis.

Au bout du compte, ce sont la **qualité** et le **respect des délais** de l'avis qui sera produit par le MAC qui comptent. Nous avons besoin de structures et de règles pour organiser notre travail, et de **flexibilité**, de **confiance** et de **volonté de coopération**

afin de faire progresser nos travaux.